



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 septembre 2023

OBJET :

DE-23-09-1-28) CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE DE VINCENNES ET LE MINISTRE DES ARMÉES DANS LE CADRE DU PROJET INTITULÉ "AMÉNAGEMENT DES ABORDS NORD DU CHÂTEAU DE VINCENNES"

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 08 septembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230921-lmc1H10963H1-DE
Date de réception en Préfecture : 25/09/2023
Date de Publication : 25/09/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du Patrimoine et notamment son article L621-34 ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances et notamment son article 17-II ;

Vu le décret n° 2021-1174 du 10 septembre 2021 complétant la liste de l'article R. 621-98 du code du patrimoine et délimitant le périmètre de domaines nationaux ;

Vu le protocole Défense-Culture signé le 17 septembre 2005 ;

Vu la notification à la Ville de Vincennes de la décision d'autorisation d'occupation temporaire des parcelles OY 01 et OX 191 sur les glacis Nord-Ouest du Vieux Fort de Vincennes signée le 1^{er} décembre 2020 ;

Considérant que la Ville de Vincennes a à sa charge le financement des travaux d'aménagement des abords nord du Château de Vincennes situés sur l'emprise communale ;

Considérant qu'il y a lieu de définir les modalités de versement des fonds et du suivi de la bonne exécution de leur emploi par une convention avec le Ministère des Armées, en sa qualité de propriétaire et de maître d'ouvrage de cette opération d'aménagement ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 14 septembre 2023,

D É L I B È R E

à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mme GALL, MM. EPINAT, POLITZER,)

ARTICLE I : Approuve la convention de financement entre la Commune de Vincennes et le Ministère des Armées dans le cadre du projet intitulé « Aménagement des abords nord du Château de Vincennes » ainsi que le versement de 3 930 000 € qui lui est attaché par la procédure du fonds de concours.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention de financement entre la Commune de Vincennes et le Ministère des Armées ainsi que tout document à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à solliciter des subventions pour le financement du projet d'aménagement des abords nord du Château de Vincennes.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé